# Offre catering

## Tout est possible !

# Tout est possible !

Qu'il s'agisse d'une pause-café conviviale, d'un petit déjeuner léger, d'un lunch debout créatif, d'un apéritif fin, d'un repas de travail avec des collègues ou un déjeuner d'affaire avec des clients: Nous serions ravis de vous assister dans la planification et la réalisation de votre événement. Nous établissons des offres adaptées à vos désirs et réalisons également des souhaits exceptionnels selon la devise :

Tout est possible!

Christian Agnelot

Gérant


**Contact**

Restaurant CFF Dufour
Rue de la Gare de triage 7
1020 Renens
T +41 21 515 71 02
dufour@zfv.ch
cagnelot@zfv.ch
Gérant du restaurant : Christian Agnelot

# Sommaire


| | |
|---|---|
| Pause café & petit-déjeuner | 4 – 5 |
| Sandwichs & lunch bag | 6 |
| Créations cocktail | 7 – 8 |
| Boissons | 9 |
| Informations générales | 10 |
| CG | 11 |

# Pause café & petit-déjeuner

Les pauses cafés et petits-déjeuners sont servis dans une zone d'accueil ou dans un salon

| | | |
|---|---|---|
| **Kick Start**<br>Café, thé ou infusion, jus d'orange, eau minérale 50cl, croissant au beurre, fruit de saison | par pers. | 7.50 |
| **Petit-déjeuner actif**<br>Café, thé ou infusion, jus d'orange, croissant rustique et petit pain, bircher, beurre, confiture, miel | par pers. | 10.50 |
| **Goûter CFF**<br>Café, thé ou infusion, jus d'orange, eau minérale 50cl, cake, fruit de saison | par pers. | 11.00 |

**Croissants et petits pains**

| | | |
|---|---|---|
| Croissant au beurre, rustique, complet | pièce | 1.40 |
| Ballon, petit pain, petit pain au lait, complet, multicéréales | pièce | 1.40 |
| Petits pains spéciaux: ballon aux noix, de sils, à l'huile de tournesol, au maïs, au soja, aux figues et noix | pièce | 2.30 |
| Brioche | pièce | 2.30 |
| Bretzel au beurre | pièce | 2.00 |
| Croissant aux amandes | pièce | 3.50 |
| Croissant aux noix et au chocolat | pièce | 2.80 |

# Pause café & petit-déjeuner

Les pauses cafés et petits-déjeuners sont servis dans une zone d'accueil ou dans un salon

| | | |
|---|---|---|
| **Vitamines & Cie** | | |
| Fruits de saison «standard» | le kilo | 4.80 |
| Fruits de saison «supérieur» | le kilo | 6.00 |
| Fruits de saison | pièce | 0.80 |
| Fruits de saison coupés | 150gr | 3.90 |

| | | |
|---|---|---|
| **Brainfood** | | |
| Mélange de fruits secs et de noix | pièce | 3.50 |

| | | |
|---|---|---|
| **Dans une verrine, 220ml** | | |
| Verrine de birchermuesli | pièce | 3.00 |
| Verrine de birchermuesli «Vegan» | pièce | 3.00 |
| Pudding de chia avec fruits de saison | pièce | 3.00 |

# Sandwichs & lunch bag

Confectionnez votre sandwich selon vos goûts

**Sandwichs**

| | | |
|---|---|---|
| Sandwich CFF (jambon, salami, fromage) | pièce | 3.50 |
| Sandwich XXL 1/2 baguette (légumes marinés, jambon, salami, fromage, thon) | pièce | 7.50 |
| Mini sandwich (jambon, salami, fromage) | pièce | 2.80 |
| Mini sandwich premium (roastbeef, saumon, légumes marinés) | pièce | 3.50 |

---

**Pain maison géants**

| | | |
|---|---|---|
| Pain au mètre traditionnel (avec jambon paysan, salami, thon, fromage à pâte molle, fromage, fromage d'Italie)<br>*Apéro pour 15 personnes*<br>*Collation pour 10 personnes* | pièce | 58.00 |
| Pain au mètre création (avec jambon cru, viande séchée des Grisons, rosatbeef, saumon fumé de Norvège, houmous de betterave rouge)<br>*Apéro pour 15 personnes*<br>*Collation pour 10 personnes* | pièce | 65.00 |

---

**Lunch bag**

| | | |
|---|---|---|
| Sandwich XXL au choix, fruit de saison, tranche de cake, eau minérale 50cl | bag | 11.90 |

# Créations cocktail

Vous avez envie de composer votre cocktail personnalisé ? Faites votre choix parmi notre sélection de créations.

**Végétarien**

| | | |
|---|---|---|
| Chips | 50 g | 3.50 |
| Cacahuètes | 100 g | 3.50 |
| Gougère farcie au fromage frais | pièce | 1.70 |
| Olives géantes grecques | 50 g | 4.70 |
| Samosas frits aux légumes | 2 pièces | 3.50 |
| Quiche au fromage | pièce | 2.80 |
| Rouleaux de printemps aux légumes | 2 pièces | 3.50 |
| Feuilleté au sésame et pesto | pièce | 2.20 |
| Muffin aux légumes | pièce | 2.80 |
| Focaccia à la tomate et au romarin | 10 port. | 24.00 |

**Poisson**

| | | |
|---|---|---|
| Crevettes marinées sautées aux agrumes | pièce | 3.20 |
| Tartar de saumon au gingembre et citron vert | pièce | 3.80 |
| Blinis à la truite fumée | pièce | 3.80 |

**Viande**

| | | |
|---|---|---|
| Mini sandwich (jambon, salami, fromage) | pièce | 2.80 |
| Mini sandwich de luxe (roastbeef et saumon fumé) | pièce | 3.50 |
| Thom kha gai au tofu (soupe au lait de coco relevée avec tofu et champignons) | pièce | 3.80 |
| Croissant fourré aux champignons | pièce | 2.80 |
| Croquette de poulet à la catalane | pièce | 2.80 |
| Brochette de poulet thaï | pièce | 3.50 |
| Porc satay | pièce | 3.50 |
| Verrine de lentilles et poulet aux épices indiennes | pièce | 3.50 |
| Sashimi de boeuf au caramel de soja et sésame | pièce | 4.00 |

# Créations cocktail

Vous avez envie de composer votre cocktail personnalisé ? Faites votre choix parmi notre sélection de créations.

| | | |
|---|---|---|
| **Verrines** | | |
| Falafel sauce yaourt et menthe | 2 pièces | 3.00 |
| Mousse de carottes au curry et à l'orange | pièce | 3.00 |
| Dips de légumes en verrine et sauce Raïta | portion | 2.80 |

| | | |
|---|---|---|
| **Potages chauds en verrine** | | |
| Crème de courge et morilles | pièce | 3.50 |
| Soupe au pois vert et brunoise de jambon | pièce | 3.50 |

| | | |
|---|---|---|
| **Les planchettes** | | |
| Paysanne (viande séchée, saucisse, lard, jambon, Gruyère et vacherin) | par pers. 100 g | 12.50 |
| Fromages (vacherin, Gruyère et tomme vaudoise) | par pers. 100 g | 12.50 |
| Antipasti (houmous, guacamole, antipasti, tapenade et pain croquant) | par pers. 150 g | 10.50 |

| | | |
|---|---|---|
| **Autres surprises** | | |
| Canapés du Chef (plateau 35 pièces) | plateau | 105.00 |
| Canapés du Chef | pièce | 3.00 |
| Pain surprise | 60 portions | 110.00 |

| | | |
|---|---|---|
| **Douceurs** | | |
| Mignardises (sélection de petits gâteaux) | pièce | 3.00 |
| Salade d'orange à l'orientale | pièce | 3.00 |
| Panna cotta au coulis de fruits | pièce | 3.00 |
| Mousse au chocolat | pièce | 3.00 |
| Brownie | pièce | 2.80 |
| Maxi cookie | pièce | 2.80 |

# Boissons

**Boissons froides**

| | | |
|---|---|---|
| Jus de pomme | 100cl | 8.00 |
| Jus d'orange Fairtraide | 100cl | 8.00 |
| En carafe | | |
| Boissons sucrées aromatisées | 50cl | 2.90 |
| Renseignez-vous sur notre offre | CFF | 2.20 |
| Limonade maison ZFV | 50cl | 3.90 |
| | CFF | 2.90 |
| Thé froid maison ZFV | 50cl | 3.90 |
| | CFF | 2.90 |
| Eau minérale | 100cl | 6.00 |
| Gazeuse ou plate | | |
| Eau minérale | 50cl | 2.90 |
| Gazeuse ou plate | CFF | 2.00 |

**Bières suisses**

| | | |
|---|---|---|
| Feldschlössen Original | 33cl | 3.90 |
| Feldschlössen sans alcool | 33cl | 3.90 |
| La Nébuleuse de Renens IPA | 33cl | 5.50 |

**Boissons chaudes**

| | | |
|---|---|---|
| Café bio Fairtraide Max Havelaar | portion | 3.20 |
| | CFF | 2.40 |
| Thé et tisanes (divers arômes) | portion | 2.90 |
| | CFF | 1.60 |

**Vin blanc**

| | | |
|---|---|---|
| « Cha r'donne le Moral », cave Chappuis à Chexbres | 70cl | 36.00 |

**Vin rouge**

| | | |
|---|---|---|
| Pinot Noir « ô Lac », cave Chappuis à Chexbres | 75cl | 39.00 |

*Nous nous ferons un plaisir de vous proposer d'autres vins sur demande*

# Informations générales

**Commande / Changements / Annulation**
Pour un service parfait, nous vous demandons de nous contacter à l'avance. Pour les commandes de catering, nous vous recommandons deux jours ouvrables (48 heures) à l'avance, pour les plus grands événements dix jours ouvrables à l'avance. Vérifiez les détails avec notre responsable sur place.

Nous vous prions de nous contacter 2 jours ouvrables (48 heures) à l'avance en cas de changement du nombre de personnes. Des changements ultérieurs seront facturés en fonction de votre commande.

Nous nous réservons le droit de facturer tout événement annulé à moins de 48 heures de la date prévue.

**Politique de prix**
Tous nos prix sont TTC et hors coûts de personnel de service. Nous vous soumettons volontiers un devis estimatif pour tous vos événements basé sur les prix de service ci-dessous.

| | | |
|---|---|---|
| Personnel de service | par heure | CHF 50.00 |
| Personnel de cuisine | par heure | CHF 50.00 |
| Chef de service | par heure | CHF 60.00 |

# CG

**1. Champ d'application et définitions**
Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent la relation juridique entre le client/l'organisateur, ci-après dénommé le donneur d'ordre, et les entreprises de la coopérative ZFV-Unternehmungen (ZFV). En plus des présentes CGV, d'autres dispositions et conditions de réservation peuvent s'appliquer conformément à la confirmation de commande. En cas de divergence entre la confirmation de commande et les présentes CGV, les dispositions de la confirmation de commande prévalent. Le règlement intérieur du lieu de l'événement fait partie intégrante des présentes CGV.

**2. Confirmation de commande/réservation et conclusion du contrat**
La commande/réservation est effective dès confirmation de la commande par ZFV ou, en cas de réservation via des systèmes, dès confirmation de la réservation. Si la réservation est effectuée par un tiers, celui-ci devient également partie contractante, nonobstant une procuration valide du donneur d'ordre, et est responsable de toutes les obligations découlant de la commande en tant que débiteur solidaire aux côtés du donneur d'ordre.

Les modifications de commande et de réservation ne deviennent contraignantes qu'après confirmation par le ZFV. Les modifications ou ajouts unilatéraux par le donneur d'ordre sont sans effet.

**3. Prestation**
ZFV s'engage à fournir les prestations conformément à la confirmation de commande passée avec le client. En cas de changements de dernière minute dans l'offre du marché (par exemple, marchandises manquantes, augmentation massive des prix), ZFV se réserve le droit de modifier ses services après en avoir informé le client et s'engage à exécuter la commande de manière équivalente.

**4. Conditions d'annulation**
Les annulations ne sont acceptées que par e-mail ou via le système de réservation. ZFV se réserve le droit d'adapter individuellement les conditions d'annulation en fonction du type et de l'importance de l'événement et de les intégrer dans la confirmation de réservation/commande.

En l'absence de conditions d'annulation distinctes, les règles suivantes s'appliquent :

- Annulation jusqu'à 30 jours avant l'événement : sans frais
- Annulation entre 29 et 14 jours avant l'événement : facturation des frais administratifs encourus selon le taux horaire du responsable de la restauration.
- Annulation entre 13 et 7 jours avant l'événement : 50 % du chiffre d'affaires total attendu
- Annulation entre 6 et 3 jours avant l'événement : 75 % du chiffre d'affaires total attendu
- Annulation à partir de 2 jours avant l'événement : 100 % du chiffre d'affaires total attendu

**5. Modification du nombre de participants**
Tout écart de plus de 20 % du nombre de participants doit être signalé par écrit au ZFV au plus tard 7 jours avant la date de l'événement. La notification ultérieure d'écarts peut entraîner des modifications de prix et des conséquences financières conformément aux conditions d'annulation.

Les écarts jusqu'à 10 % maximum du nombre de participants peuvent être signalés jusqu'à 48 heures avant l'événement et sont contraignants. Si le nombre effectif de personnes le jour de l'événement est inférieur, le nombre confirmé définitivement sert de base de facturation. Les frais supplémentaires occasionnés par les participants supplémentaires seront facturés. La capacité maximale des salles, fixée par la police du feu, ne doit pas être dépassée.

**6. Responsabilité du client**
Le donneur d'ordre est responsable de tout dommage (corporel et/ou matériel), même s'il n'en est pas directement responsable (par exemple, vol, accident). Cela s'applique également aux dommages causés par des tiers.

**7. Responsabilité du ZFV**
La responsabilité du ZFV est exclue dans la mesure où la loi le permet.

**8. Prix et conditions de paiement**
Les prix proposés ou convenus s'entendent en francs suisses (CHF) hors taxe sur la valeur ajoutée légale.

Les paiements doivent être effectués dans les 20 jours suivant la date de facturation (date d'échéance). En cas de retard de paiement, ZFV est en droit, sans mise en demeure supplémentaire, de facturer des intérêts de retard à hauteur de 5 % par an.

**9. Résiliation par ZFV**
En cas de force majeure, de travaux de transformation prévus, sur ordre des autorités ainsi qu'en cas de non-respect du paiement anticipé convenu contractuellement, le ZFV est en droit de résilier le contrat sans frais ni dommages et intérêts. Cela s'applique également dans le cas où le ZFV a des raisons fondées de croire que l'événement menace de compromettre le bon fonctionnement de l'entreprise, sa sécurité ou sa réputation.

Les conditions de facturation sont celles stipulées au point 4.

**10. Décoration / fleurs**
La pose de décorations ou d'autres objets est soumise à autorisation, notamment pour des raisons de sécurité incendie. Les éventuels dommages causés lors de la fixation, etc. seront facturés au client.

**11. Parking**
En temps normal, des places de stationnement sont disponibles dans ou à proximité de l'établissement ZFV. Sauf accord contraire, les frais de stationnement sont à la charge du donneur d'ordre ou des participants individuels.

**12. Installations techniques et connexions**
Dans la mesure où l'établissement ZFV compétent se procure pour le donneur d'ordre, à sa demande, des équipements techniques et autres auprès de tiers, l'établissement ZFV agit au nom, par procuration et pour le compte du donneur d'ordre. Le donneur d'ordre est responsable du traitement soigneux et du retour correct de ces équipements. Il dégage ZFV de toute réclamation de tiers résultant de la mise à disposition de ces équipements.

L'utilisation des propres installations électriques du client en utilisant le réseau électrique de l'établissement ZFV nécessite l'accord écrit de ce dernier. Les dysfonctionnements ou dommages causés aux installations techniques de l'établissement ZFV par l'utilisation de ces appareils sont à la charge du client, sauf si ZFV en est responsable.

**13. Règlement de la police des incendies**
Le donneur d'ordre s'engage à respecter les règles de sécurité incendie de l'établissement ZFV responsable, en particulier à maintenir dégagées les issues de secours, et garantit que tous les matériaux apportés sont conformes aux directives de sécurité incendie. L'utilisation d'objets inflammables est strictement interdite.

# CG

**14. Livraison et enlèvement du matériel**
Les livraisons et les enlèvements pour des événements doivent être coordonnés avec l'entreprise ZFV responsable et lui être communiqués par écrit suffisamment à l'avance, au moins avant leur arrivée. ZFV se réserve le droit de refuser les envois sans expéditeur ou destinataire valide, y compris l'indication de l'événement. ZFV décline toute obligation ou responsabilité en découlant. Les locaux de stockage des entreprises ZFV étant limités, l'entreprise ZFV responsable peut refuser de réceptionner du matériel avant le jour de l'événement.

En cas d'expédition depuis l'étranger vers la Suisse, des frais de douane et de TVA s'ajoutent toujours aux frais d'expédition. Si le transporteur n'est pas en mesure d'indiquer les coûts exacts de la livraison, ZFV se réserve le droit de facturer un montant forfaitaire de 100 CHF au donneur d'ordre.

**15. Animation musicale, heure de fermeture et supplément de nuit**
Pour les événements avec musique, il convient de noter qu'à partir de 23 heures, la musique ne peut être diffusée qu'à un volume raisonnable. Les DJ et les groupes sont tenus de réduire la basse et de recouvrir le sol sous les instruments d'un tapis pour atténuer le son. La durée maximale de la musique est de 2 heures. Pour les représentations musicales en plein air avec système de sonorisation, une autorisation doit être demandée à la police municipale jusqu'à 4 mois avant l'événement. En cas de non-respect des instructions, des frais supplémentaires seront à la charge du client. Les redevances de droits d'auteur liées aux représentations musicales doivent être clarifiées par le client lui-même et sont à sa charge.

Si une manifestation dure plus longtemps que l'heure de fermeture légale, un supplément de nuit doit être payé. La prolongation de l'heure de fermeture doit être signalée au ZFV au moins un mois avant l'événement. L'autorisation de police prescrite est obtenue par le ZFV et facturée au client à un montant forfaitaire de 250 CHF.

À partir de 23 heures, les fenêtres et les portes doivent être fermées et le volume de la musique doit être réduit. Les invités qui se trouvent à l'extérieur doivent rester silencieux. Les instructions du personnel de ZFV doivent être suivies. En cas de réclamation et d'amende éventuelle, le client est responsable.

Un supplément de 15 CHF par heure peut être facturé à partir de 23 heures pour les employés travaillant lors de l'événement.

**16. Publicité**
Les annonces dans les journaux et autres publicités commerciales faisant référence à des événements dans les entreprises du ZFV nécessitent l'accord préalable du ZFV.

**17. Protection des données**
Les dispositions relatives à la protection des données peuvent être consultées à l'adresse suivante : Déclaration de protection des données | Entreprises ZFV

**18. Droit applicable et juridiction compétente**
Les présentes conditions générales sont soumises au droit suisse. La juridiction compétente est exclusivement Zurich.

Mars 2025